

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi neuf octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf septembre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

01. Installation de nouveaux conseillers municipaux – Modifications de Commission et de représentations

Monsieur le Maire rapporte :

I. INSTALLATIONS DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames Marylène JEGO et Florence CORMERAIS ont démissionné de leurs fonctions de conseillère municipale avec effet au 1^{er} septembre 2023.

Madame Elodie RAGUIN et Monsieur Damien LE ROUX, candidats suivants de la liste conduite par Monsieur Sébastien ARROUET, ont accepté de siéger au sein du conseil municipal selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral.

Comme le prévoit la loi, ils deviennent conseillère et conseiller municipaux à la date de démission des élues qu'ils remplacent et ont été convoqués ce jour, plus prochaine séance du conseil municipal.

Devenus de plein droit conseillère et conseillers municipaux le 1^{er} septembre 2023, ils sont accueillis au sein de l'assemblée au cours de la présente séance.

Il convient donc de modifier la composition des commissions municipales ainsi que de certaines instances.

Madame Florence CORMERAIS siégeait en qualité de titulaire dans la commission Enfance Jeunesse et en qualité de suppléante à la commission Culture, sports et coopération internationale. Il est proposé de la remplacer dans ces instances par Madame Elodie RAGUIN.

Madame Marylène JEGO siégeait en qualité de titulaire à la commission Culture Sports et Coopération et en qualité de suppléante à la commission Enfance Jeunesse. Il est proposé de la remplacer dans ces instances par Monsieur Damien LE ROUX.

Madame Marylène JEGO siégeait également en qualité de :

- Membre titulaire au Comité de pilotage du CLIC. Il est proposé de la remplacer dans cette instance par Madame Elodie RAGUIN.
- Membre non référent à la Commission communale d'accessibilité. Il est proposé de la remplacer dans cette instance par Monsieur Damien LE ROUX.
- Membre du Comité de jumelage. Il est proposé de la remplacer dans cette instance par Madame Elodie RAGUIN.
- Membre du Conseil consultatif de la vie associative. Il est proposé de la remplacer dans cette instance par Monsieur Damien LE ROUX.
- Membre du Comité consultatif du sport. Il est proposé de la remplacer dans cette instance par Monsieur Damien LE ROUX.

II. MODIFICATION DE COMMISSION

La répartition des compétences déléguées par le maire aux membres de la municipalité a été modifiée. Le champ des délégations confiées à Mme Dominique VIGNAUX, Première Adjointe a été modifié. Le « Patrimoine bâti de la Ville » a été confié à M. Christophe ANGOMARD qui devient « Adjoint aux sports et au patrimoine bâti ».

Il importe donc d'en tirer des conséquences dans l'organisation des commissions municipales et de modifier les champs de compétences de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale en ajoutant la mention « et Patrimoine bâti ». Les sujets correspondants y seront présentés par M. ANGOMARD.

III. MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ECOLE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} février 2021, a modifié sa représentation au sein des différents conseils d'école et a élu après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :

- M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Raguenet et le groupe scolaire de la Ferrière
- Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- Mme Sandrine BRUN pour le groupe scolaire de Pont Marchand
- M. Ronan GILLES pour le groupe scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Il est proposé à l'occasion des différentes désignations intervenant de la modifier. La variété des questions abordées au sein de ces instances nécessite une implication dans le fonctionnement municipal qui renvoie à une responsabilité de membre de l'exécutif.

Ainsi, il vous est proposé le dispositif suivant :

M. Yann GUILLON conservant ses représentations à l'école primaire du Bois Raguenet et au groupe scolaire de la Ferrière, il est proposé d'élire

- Mme Armelle CHABIRAND pour le groupe scolaire du Vieux Chêne et le groupe scolaire de Pont Marchand
- Mme Dominique VIGNAUX pour le groupe scolaire d'Emile Gibier
- M. Lionel AUDION pour le groupe scolaire du Bois Saint-Louis et le groupe scolaire de la Salentine

IV. COLLEGE JEAN ROSTAND- MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020, a élu après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :

- M. Lionel AUDION, titulaire
- M. Yann GUILLON, suppléant

En qualité de membre du conseil d'administration du collège Jean Rostand

Il vous est proposé de désigner des nouveaux représentants de la commune pour le conseil d'administration du collège Jean Rostand, conformément à l'article L421 2 du code de l'Education et d'élire :

- Mme Sandrine BRUN en qualité de titulaire
- Mme Linda PAYET en qualité de suppléante

En qualité de membre du conseil d'administration du collège Jean Rostand

V. LYCEE NICOLAS APPERT– MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020, a élu après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :

- M. Lionel AUDION, titulaire
- Mme Linda PAYET, suppléante

En qualité de membre du conseil d'administration du lycée Nicolas Appert.

Il vous est donc proposé de désigner des nouveaux représentants de la commune pour le conseil d'administration du lycée Nicola APPERT, conformément à l'article L421-2 du code de l'Education et d'élire :

- Mme Linda PAYET en qualité de titulaire
- Mme Sandrine BRUN en qualité de suppléante

En qualité de membre du conseil d'administration du lycée Nicolas Appert.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.22 du Code général des collectivités, dans le respect de la répartition proportionnelle des sièges des commissions telle qu'elle a été fixée par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Damien LE ROUX en qualité de membre titulaire de la commission Culture Sports et Coopération Internationale et en qualité de membre suppléant de la commission Enfance jeunesse.
- **DESIGNE** Mme Elodie RAGUIN en qualité de membre titulaire de la commission Enfance jeunesse et en qualité de membre suppléant de la commission Culture Sports et Coopération Internationale.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, par ailleurs et à l'unanimité :

- **MODIFIE** le champ de compétence de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale en y ajoutant le Patrimoine bâti.
- **DESIGNE** Mme Elodie RAGUIN en qualité de membre titulaire au comité de pilotage du CLIC.
- **DESIGNE** M. Damien LE ROUX en qualité de membre non référent à la commission communale d'accessibilité.
- **DESIGNE** Mme Elodie RAGUIN au comité de jumelage de la ville d'Orvault.
- **DESIGNE** M. Damien LE ROUX au Conseil consultatif de la vie associative.
- **DESIGNE** M. Damien LE ROUX au Conseil consultatif du sport.
- **ELIT POUR REPRESENTER LA VILLE :**
 - Mme Armelle CHABIRAND auprès du groupe scolaire du Vieux Chêne et du groupe scolaire de Pont Marchand
 - Mme Dominique VIGNAUX auprès du groupe scolaire d'Emile Gibier

- M. Lionel AUDION auprès du groupe scolaire du Bois Saint-Louis et du groupe scolaire de la Salentine
- M. Yann GUILLON auprès de l'école primaire du Bois Raguenet et du groupe scolaire de la Ferrière
- Mme Sandrine BRUN en qualité de titulaire au conseil d'administration du collège Jean Rostand
- Mme Linda PAYET en qualité de suppléante au conseil d'administration du collège Jean Rostand
- Mme Linda PAYET en qualité de titulaire au conseil d'administration du lycée Nicolas Appert
- Mme Sandrine BRUN en qualité de suppléante au conseil d'administration du lycée Nicolas Appert

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 octobre 2023

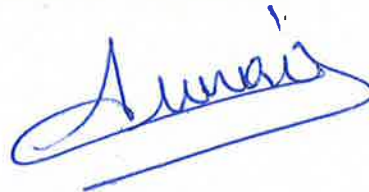
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 OCT. 2023

Et par publication le : 10 OCT. 2023

